



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à 20 heures 49 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 38 - Pouvoirs : 7 - Votants : 45**

**Présents** : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M.

**Excusés** : AUGY A-L. (pouvoir ROPHILLE Ch.) - CARRIER J-M. (pouvoir DUPONT D.) - DURET Carole (pouvoir ALAIS I.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir MARTIN N.) - NICOLAZZO G. - NOVEL C. (pouvoir CHAPOTOT C.) - RITTAUD A. (pouvoir ODORICO L.) - SELLECHIA M-P. (pouvoir FOSSATI-ROYON M-H.).

**Absents** : ALESINA C - ANTHOINÉ D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BOUCHET R. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CARRE P. - COICAUD C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DECHAMBOUX J. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSSENS P - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - RIBIOLLET C.- VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

**Secrétaire de séance** : MAXENTI J-C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/02/2019

Date d'affichage : 05/02/2019

### Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

#### À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 ;
- **VALIDE** l'augmentation du temps de travail du poste non-permanent d'agent d'accueil et de communication de l'espace Phil'Arts, afin de le porter à temps complet ;
- **APPROUVE** la création d'un poste non-permanent d'agent chargé d'accueil en mairie de Fillière ;
- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de responsable du pôle attractivité et vie locale de la commune de Fillière ;
- **ACCEPTE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la convention de participation pour le risque prévoyance que le CDG74 va engager, et **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation (souscrite par le CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;
- **APPROUVE** la convention avec le Grand Annecy dans le cadre du service commun « Autorisation du Droit des Sols », et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées F1443, F1444, F1448 et F1450 ainsi que l'aliénation des parcelles F1445, F1147, F1452 et F1453, dans le cadre de la régularisation foncière chemin de la Tassonnière (commune déléguée d'Évires) ;
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées D2047, D2049 et D2152, dans le cadre de la régularisation foncière chemin de Grange neuve (commune déléguée d'Évires) ;
- **APPROUVE** la convention de droit d'usage du domaine public de la commune au profit du SYANE (commune déléguée de Thorens-Glières), et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **APPROUVE** la convention de participation financière avec l'AREA dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire de raccordement au droit du carrefour de la RD1201 et de la route de la Ferme (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue), et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **VALIDE** le complément à apporter au plan de financement du SYANE dans le cadre de l'opération de travaux sur le tronçon de la RD5 « La Fruitière-Le Vuaz » (communes déléguées d'Aviernoz et de Thorens-Glières) ;
- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement de la CAF de Haute-Savoie dans le cadre de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » (années 2018 à 2021), et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- **VALIDE** les modifications à apporter aux tarifs de location de la salle communale située à Saint-Martin-Bellevue, suite aux travaux d'agrandissement, afin d'appliquer les mêmes tarifs que la salle Tom Morel située à Thorens-Glières ;
- **VALIDE** l'attribution des subventions 2019 auprès des crèches associatives de la commune, et **APPROUVE** le versement du premier tiers des sommes concernées ;
- **APPROUVE** la sollicitation de subventions par la commune dans le cadre des CDAS 2019 (contrats départementaux d'avenir et de solidarité), dans les domaines de la construction et de la rénovation de bâtiments scolaires, et d'équipements sportifs et culturels ;
- **APPROUVE** la modification à apporter au règlement de location des salles communales de Fillière ;
- **APPROUVE** les compléments à apporter à la délibération n°2018-08, en l'espèce en indiquant les montants précis et les chapitres concernés par l'autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget 2019 ;

**À 44 voix pour, et 1 voix contre :**

- **VALIDE** les modifications à apporter aux tarifs de location du cinéma LE PARNAL situé à Thorens-Glières, à appliquer aux habitants et associations hors commune ;

**À 44 voix pour, et 1 abstention :**

- **VALIDE** la tarification de 5 € pour les catalogues d'exposition de l'espace Phil'Arts, et des ateliers adultes (15 € par personne) et enfants (4€ par enfant par famille).



**Le Maire**

**Christian ANSELME**

Affiché le :